

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration Publique

AI Index: AFR 57/010/2005 (Document Public)

Nr du Service de Presse : 100

20 avril 2005

Togo: La libre participation au processus électoral est rendue impossible

Déclaration de la coalition Togo: Amnesty International, ACAT-France, Agir ensemble pour les droits de l'Homme, Franciscans International, la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH), FIACAT, Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT), Secours Catholique-Caritas France, Survie

La coalition Togo lance aujourd'hui une mise en garde à la communauté internationale concernant les violations systématiques et persistantes des droits humains par le gouvernement togolais et les bandes armées proches du parti au pouvoir à l'approche de l'élection présidentielle prévue le 24 avril 2005.

La coalition Togo estime que dans les circonstances actuelles, la libre participation au processus électoral conformément aux normes internationales n'est pas garantie.

Depuis l'annonce de la mort du Général Gnassingbé Eyadéma, le 5 février 2005, la coalition a répertorié un certain nombre d'éléments montrant que le gouvernement togolais persistait dans sa politique d'intimidation de la population, d'arrestations arbitraires de partisans de l'opposition et de restrictions illégales à la liberté de réunion, d'association et d'expression.

Les violations persistantes et systématiques des droits humains observées au Togo depuis de nombreuses années, ainsi que l'absence délibérée de volonté du gouvernement de poursuivre en justice les auteurs présumés de tels actes empêchent les Togolais de prendre part au processus électoral librement et sans crainte. Le climat d'intimidation et de harcèlement dans lequel les élections sont préparées nécessite une réaction ferme de l'ensemble de la communauté internationale y compris l'Union Africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'organisation des Nations Unies.

La coalition est préoccupée en particulier par les atteintes aux droits humains perpétrées par le gouvernement et ses partisans organisés en bandes armées:

- des arrestations arbitraires visant à entraver la campagne électorale de l'opposition, et notamment la mise en détention de militants d'opposition actifs dans la campagne ;
- des actes de violence politique, notamment le passage à tabac de partisans de l'opposition, le saccage de locaux destinés à des réunions d'opposition et l'interdiction de réunion pour certains partis d'opposition;
- les tentatives de bâillonner les médias privés;

de nombreux actes de harcèlement et d'intimidation des partisans de l'opposition, faisant craindre des représailles post-électorales dans les circonscriptions ayant voté pour l'opposition.

A une semaine de l'élection présidentielle, la pression ne cesse d'augmenter et confirme la détermination du gouvernement à empêcher la tenue d'élections libres et pluralistes. Ainsi, le 15 avril 2005, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication a informé les radios et télévisions privées qu'elles n'étaient « *pas autorisées à assurer la couverture médiatique de la campagne de tous les candidats* », ni à « *à organiser des émissions spéciales ou des débats animés par les candidats ou leurs représentants* ».

Par ailleurs, de nouveaux affrontements ont eu lieu samedi 16 avril à Lomé entre partisans de l'opposition et partisans du parti au pouvoir qui sont armés de gourdins cloutés, de cordelettes et d'armes à feu.

La coalition Togo appelle la communauté internationale à intervenir de toute urgence auprès des autorités togolaises et de tous les candidats à l'élection présidentielle afin de prévenir d'autres violations des droits humains conformément aux normes internationales et régionales que le Togo a ratifié, y compris la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples . Elle lui demande également d'envoyer un message clair aux autorités togolaises afin que les électeurs puissent se prononcer librement, sans crainte ni entraves lors du prochain scrutin.